

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 02267

Numéro SIREN : 399 144 229

Nom ou dénomination : A.D.O. - AUTOMOBILE DISTRIBUTION OCCITANE

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2020 sous le numéro de dépôt B2020/021415

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOULOUSE**

Date : 28/09/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/021415**
n° de gestion : **1994B02267**
n° SIREN : **399 144 229 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 28/09/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.D.O. - AUTOMOBILE DISTRIBUTION OCCITANE
Rue de Ribosi 31490 LEGUEVIN

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels





N°15949*02

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2020

Désignation de l'entreprise : <u>Sas ADO</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise <u>Automobile Distribution Occitane 31490 LEGUEVIN</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>0</u>					
Numéro SIRET* <u>3991442900016</u>		Néant ☐ *					
<i>certifié conforme</i>		Exercice N clos le, <u>31/12/2019</u>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC			
		Frais de développement*	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI	200 000		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	114 797	9 017	105 780
		Constructions	AP	AQ	169 667	94 344	75 323
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	155 412	79 304	76 109
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	86 928	29 108	57 821
		Immobilisations en cours	AV	AW	3 400		3 400
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE	172		172
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	1 822		1 822
	TOTAL (II)		BJ	BK	732 198	211 772	520 426
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	2 524 612	10 000	2 514 612
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	239 445		239 445
		Autres créances (3)	BZ	CA	143 217		143 217
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	115		115	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	2 220		2 220	
	TOTAL (III)	CJ	CK	2 909 608	10 000	2 899 608	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	3 641 806	221 772	3 420 034	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		Sas ADO		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 622)			DA	7 622	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	762	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ ☐)			DG	281 177	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	30 045	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	319 606	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	520 777	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)			DV	2 060 554	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	854	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	462 265	
	Dettes fiscales et sociales			DY	49 391	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	6 580	
	Autres dettes			EA	7	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	3 100 429		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	3 420 034		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	2 886 128	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	174 351	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : Sas ADO						Néant ☐ *	
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	5 522 105	FB		FC	5 522 105
	Production vendue { biens * services *	FD	59	FE		FF	59
		FG	404 313	FH		FI	404 313
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	5 926 476	FK		FL	5 926 476
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	1 375
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	7 398
	Autres Produits (1) (11)					FQ	1 638
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	6 939 711
	Variation de stock (marchandises) *					FT	-1 882 418
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	-15 726
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	419 670
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	15 791
	Salaires et traitements *					FY	262 956
	Charges sociales (10)					FZ	83 518
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	43 220
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	10 000	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)				GE	4 892	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	55 274
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	16 414
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	16 414
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-16 414
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	38 860

Désignation de l'entreprise <u>Sas ADO</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	4 466
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	17 750
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	22 216
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	12 741
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	13 565
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	26 306
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-4 090
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	4 725
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	5 959 103
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	5 929 059
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	30 045
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	IJ	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	IK	13 954
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	HX	
	(9) Dont transfert de charges	RC	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	RD	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	7 398
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles Facultatives A6 Obligatoires A9	A3		
dont cotisations facultatives Madelin A7	A4	3 951	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Balance client 31/12/2019 P, nalit, s amendes non d, ductib	299		
Balance client 31/12/2019 Autres charges exceptionnelles	12 050		
REGUL 531 ESPECES REGUL 531 ESPECES	392		
Balance client 31/12/2019 VNC immobilis. corporelles	13 515		
Balance client 31/12/2019 Charges exceptionnelles divers	50		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 - SD 2020

Désignation de l'entreprise										Sas ADO										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations											
						1				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				3							
										2											
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ			D8			D9								
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	200 000		KE			KF								
CORPORELLES	Terrains						KG	5 745		KH			KI	109 052							
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants] L9				KJ			KK			KL								
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants] M1				KM	97 807		KN			KO	71 860							
		Installations gales, agencés*, aménagements des constructions	[Dont Composants] M2				KP			KQ			KR								
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				[Dont Composants] M3				KS	91 191		KT			KU	64 221					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV	28 721		KW			KX	19 240						
		Matériel de transport *						KY	21 004		KZ			LA	19 167						
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	12 967		LC			LD	2 746						
		Emballages récupérables et divers *						LE			LF			LG							
	Immobilisations corporelles en cours						LH			LI			LJ	3 400							
	Avances et acomptes						LK			LL			LM								
	TOTAL III						LN	257 435		LO			LP	289 686							
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G			8M			8T							
Autres participations						8U			8V			8W									
Autres titres immobilisés						1P	172		1R			1S									
Prêts et autres immobilisations financières						1T	1 552		1U			1V	500								
TOTAL IV						1Q	1 724		1R			1S	500								
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								0G	459 159		0H			0J	290 186						
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence							
						par virements de poste à poste				3				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice							
						1				2				4							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN			C0			D0			D7					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO			LV			LW	200 000		IX					
CORPORELLES	Terrains						IP			LX			LY	114 797		LZ					
	Constructions	Sur sol propre					IQ			MA			MB			MC					
		Sur sol d'autrui					IR			MD			ME	169 667		MF					
		Inst. gales, agencés et am. des constructions					IS			MG			MH			MI					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT			MJ			MK	155 412		ML					
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers						IU			MM			MN	47 961		MO				
		Matériel de transport						IV			MP	16 917		MQ	23 254		MR				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW			MS			MT	15 713		MU				
		Emballages récupérables et divers *						IX			MV			MW			MX				
	Immobilisations corporelles en cours						MY			MZ			NA	3 400		NB					
	Avances et acomptes						NC			ND			NE			NF					
	TOTAL III						IY			NG	16 917		NH	530 204		NI					
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ			0U			M7			0W				
Autres participations						I0			0X			0Y			0Z						
Autres titres immobilisés						11			2B			2C	172		2D						
Prêts et autres immobilisations financières						12			2E	230		2F	1 822		2G						
TOTAL IV						13			NJ	230		NK	1 994		2H						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								14			0K	17 147		0L	732 198		0M				

*Des explications concer

43/64

ans la notice n° 2032-NOT-SD



5 bis

TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis - SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts.)

Exercice N clos le 31/12/2019

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Sas ADONéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la part de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise Sas ADO Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI	2 112	PJ	6 904	PK		PL	9 017
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	87 293	PS	7 051	PT		PU	94 344
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	62 440	QA	16 864	QB		QC	79 304
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	6 876	QE	4 946	QF		QG	11 822
	Matériel de transport	QH	4 342	QI	4 986	QJ	3 402	QK	5 926
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	8 891	QM	2 469	QN		QO	11 360
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	171 954	QV	43 220	QW	3 402	QX	211 772
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	171 954	ØP	43 220	ØQ	3 402	ØR	211 772

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres Immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc et am. divers	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW			Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		
						Total général non ventilé (NW-NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 - SD 2020

Désignation de l'entreprise			Sas ADO		Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	U	IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obli- gations similaires	4X	4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C		6D	
		- corporelles	6E	6F	6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U	9V	9W		9X	
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	10 000	6R		6S	10 000
	Sur comptes clients	6T	6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	TY	10 000	TZ		UA	10 000
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	10 000	UC		UD	10 000
Dont dotations et reprises		{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	10 000	UF			
			UG		UH			
			UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.							10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

DGFIP N° 2057 - SD 2020

Désignation de l' entreprise : Sas ADO

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT	1 822	UV		UW	1 822			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA								
	Autres créances clients	UX	239 445		239 445					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (provision pour dépréciation antérieurement constatée*)	UO								
	Personnel et comptes rattachés	UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	108 964		108 964				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
		Divers	VP							
	Groupe et associés (2)	VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	34 253		34 253					
	Charges constatées d'avance	VS	2 220		2 220					
	TOTAUX			VT	386 704	VU	384 882	VV	1 822	
RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	520 777		307 330		150 043		63 403		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	462 265		462 265						
Personnel et comptes rattachés		8C	13 639		13 639						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	19 858		19 858						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	4 725		4 725						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	10 962		10 962						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	207		207						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	6 580		6 580						
Groupe et associés (2)		VI	2 060 554		2 060 554						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	7		7						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	3 099 575	VZ	2 886 128		150 043		63 403	
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	385 549	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	45 444	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD							

Désignation de l'entreprise : Sas ADO		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	Néant ☐ *	Exercice N. clos le : 31/12/2019	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	30 045
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)					WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)					WE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option					WF	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WG	
	Amendes et pénalités					WH	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					WI	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)					WJ	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE					WK	
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI					WL	
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %					WM	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					WN	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					WO	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *					WP	
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)					SU		
Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)					SX		
Zones d'entreprises* (activité exonérée)					SW		
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro					M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
TOTAL I						WR	35 069
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WS	
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %					WT	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WU	
	Régime des sociétés mères et des filiales *					WV	
	Produit net des actions et parts d'intérêts : { Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					WH	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					WP	
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *					WW	
	Majoration d'amortissement*					XB	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*					IG	
	Entreprises nouvelles (art. 44 septies)					K9	
Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)					L2		
Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)					L6		
S.I.L.C. (art. 208C)					K3		
Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 duodecies)					IF		
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)					PC		
J.E.I. (art.44 sexies A)					L5		
Zone de restructuration de la défilée (44 septies)					PA		
Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)					XC		
Zone de développement prioritaire (art.44 quaterdecies)					PB		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé { dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A) dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B) dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C) dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D) Créance déduite par le report en arrière de déficit							
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
TOTAL II						XH	
III. RÉSULTAT FISCAL							
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI	35 069
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL	3 572
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	31 497



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058 - B - SD 2020

Désignation de l'entreprise <u>Sas ADO</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	3 572
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)		K5	3 572
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	17 450
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis A1. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise <u>Sas ADO</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)	ZB		TOTAL II	ZH	5 585	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD				ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE					
	TOTAL I	ØF				ZF					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7				YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES IMPÔTS ET TAXES	- Sous-traitance					YT	49 742				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	81 106			XQ	81 106				
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU	8 467				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	125 474				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES				ST	154 881				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD					ZJ	419 670				
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	6 190				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS				9Z	9 601				
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD					YX	15 791				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	334 288				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	331 706				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2019) *					ØB	256 850				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	1.00	%			
	- Numéro de centre agréé *	XP									
	- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA									
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD									
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH									

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : Sas ADO					Néant ☐ *		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)	
I. Immobilisations*	1	DEPANNEUSE CONT	16 917	3 402		13 515	
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations *	1	17 750	4 235	4 235			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)		4 235				
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % (11)						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Désignation de l'entreprise : Sas ADO		Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant ☒ *	
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater CGI)				
TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée N-1				
	différente (art. 39 N-2				
	quaterdecies 1 ^{er} et 1 N-3				
	quater du CGI) N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
N-8					
N-9					
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS (Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.)					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre ☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre					
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059 - C - SD 2020

Désignation de l'entreprise : Sas ADO

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'IS
② Entreprises soumises à l'IR

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins values			Imputations sur les plus- values à long terme ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'IS relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Sas ADO				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



Formulaire obligatoire (article 53
A du Code général des impôts).

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E-SD 2020

Désignation de l'entreprise : Sas ADO		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019	
		Durée en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	8
Dont apprentis		YF	2
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	5 926 476
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	5 926 476
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	1 638
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	1 375
Variation positive des stocks		OD	1 914 966
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	1 917 979
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	6 994 652
Variation négative des stocks		OQ	32 548
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	276 126
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	4 892
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	7 308 217
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + total 2 - total 3)		OG	536 238
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		SA	536 238
Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (repon de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	5 926 476
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	17
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 9
Date de cessation		HR	3 1 / 1 2 / 2 0 1 9

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.



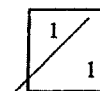
Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F-SD 2020



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2019

N° SIRET

3 9 9 1 4 4 2 2 9 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Sas ADO

ADRESSE (voie)

Automobile Distribution Occitane rue de Ribosi

CODE POSTAL

31490

VILLE

LEGUEVIN

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

500

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

2SI

N° SIREN (si société établie en France)

842471138

% de détention

100.0000

Nb de parts ou actions

500.00

Adresse :

N°

18

Voie

B chemin du Moulin

Code Postal

31840

Commune

SEILH

Pays

FRA

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.



Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2059-G-SD 2020



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET : 3991442900016

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Sas ADO

ADRESSE (voie) Automobile Distribution Occitane rue de Ribosi

CODE POSTAL 31490

VILLE LEGUEVIN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-N

AUTOMOBILE DISTRIBUTION OCCITANE - ADO
Société par actions simplifiée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 18 rue de Ribosi, 31490 LEGUEVIN
RCS TOULOUSE 399.144.229

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 8 SEPTEMBRE 2020

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

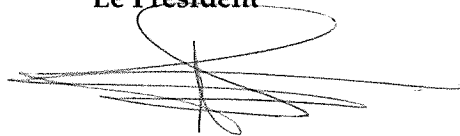
DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 30045 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	30.045 euros
En totalité au compte « Autres Réserves »	30.045 euros

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des 3 derniers exercices.

Certifié conforme
Le Président



AUTOMOBILE DISTRIBUTION OCCITANE
Société par actions simplifiée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 18 rue de Ribosi, 31490 LEGUEVIN
RCS TOULOUSE 399.144.229

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT

Exercice clos le 31 décembre 2019

Monsieur Stéphane FERNANDEZ, Président non associé de la société AUTOMOBILE DISTRIBUTION OCCITANE, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2019, il a été constaté une forte augmentation de l'activité.

Cette augmentation s'explique par les efforts mis en place par la nouvelle direction sur le plan commercial afin de développer les ventes et de renforcer son positionnement.

Cette nouvelle politique a porté ses fruits.

Ce développement a nécessité des investissements tant sur le plan matériel qu'au niveau du recrutement de personnel.

Toutefois, la société a su maîtriser ses charges d'exploitation ce qui permet de dégager une situation bénéficiaire, gage de la pérennité de l'exploitation.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2019, date de clôture du dernier exercice, il est à noter la survenance de la crise sanitaire à compter du mois de mars 2020.

La période de confinement et donc la fermeture de l'agence ont induit une baisse d'activité. Il est trop tôt pour en apprécier les réelles conséquences sur l'activité mais il semble que cela n'ait pas, en tout état de cause, un impact sur la pérennité de la société.



Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La société poursuit ses efforts pour le développement de son activité et son positionnement comme un acteur de référence sur le marché.

De nouveaux partenariats ont été mis en place qui seront de nature à générer une augmentation des ventes et des prestations automobiles.

Les travaux de réaménagement des locaux en accord avec la marque RENAULT devraient également permettre une meilleure visibilité, de capter et fidéliser une nouvelle clientèle.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 5 926 476 euros contre 1 303 985 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 354,48%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 10 411 euros contre 3 803 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 173,75%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 5 041 567 euros contre 731 321 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 589,37%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 419 670 euros contre 327 703 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 28,06%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 15 791 euros contre 35 506 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -55,52%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 262 956 euros contre 151 177 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 73,93%.

Le montant des charges sociales s'élève à 83 518 euros contre 43 811 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 90,63%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 17 personnes contre 7 personnes à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de 142,85%.

SR

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 43 220 euros contre 10 680 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 304,68%.

Le montant des autres charges s'élève à 0 euros contre 431 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -100,00%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 5 881 613 euros contre 1 300 629 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 352,21%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 55 274 euros contre 7 160 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 671,98%.

Compte tenu d'un résultat financier de -16 414 euros (-2 409 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 38 860 euros contre 4 750 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 718,10%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -4 090 euros contre -233 euros pour l'exercice précédent.

- d'un impôt sur les sociétés de 4 725 euros contre -1 067 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 30 045,00 euros contre un bénéfice de 5 585,00 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 437,95%.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 3 420 034 euros contre 1 034 621 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 230,55%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 30 045 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	30 045 euros
En totalité au compte « Autres réserves »	30 045 euros

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au cours des 3 derniers exercices.



Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il convient de rappeler :

- la convention conclue entre la Société et l'associé unique au cours de l'exercice écoulé et qui doivent être mentionnées sur le registre des décisions de l'associé unique à savoir la convention de trésorerie conclue avec la société 2SI, pour une durée déterminée à compter du 1^{er} novembre 2018 jusqu'au 31 décembre 2020 et prévoyant une rémunération des avances consenties au taux de 1 % l'an.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les décisions que nous soumettons à votre vote.

Fait à LEGUEVIN

Le 20 aout 2020

Le Président
Stéphane FERNANDEZ

